

« La DCN était consciente de ses manquements »

MARIE DOSÉ ● avocate de Gilles Sanson, l'un des survivants de l'attentat de Karachi

Cette avocate estime que les deux pistes, financière et antiterroriste, sont complémentaires.

Qu'attendent les survivants de leur plainte contre DCN ?

MARIE DOSÉ. L'enquête du juge Marc Trévidic l'a montré : les manquements à la sécurité imputables à DCN sont beaucoup plus graves qu'on ne le pensait. Sur place, les alarmes n'ont pas été prises en compte, les règles de sécurité pas respectées. Chaque jour, le bus emmenant les employés sur le chantier empruntait le même trajet, aux mêmes horaires, faisant d'eux une proie facile dans un contexte extrêmement menaçant. Ces hommes ont vécu en direct, dans leur chair, cette épouvante. Ils demandent désormais des comptes.

Mettre en cause DCN, cela ne revient-il pas à tourner le dos à la piste financière ?

Mon client et moi pensons le contraire. Mettre en cause DCN, cela revient à poser la question du comment. La piste financière, elle,



Marie Dosé.

(LP/ALAIN AUBOIROUX.)

s'intéresse au pourquoi de l'attentat. Les deux démarches sont complémentaires. Et le travail des juges Marc Trévidic et Renaud Van Ruymbeke, à cet égard, est remarquable.

Rédigé en septembre 2002, quelques mois après l'attentat, le rapport Nautilus évoque pour la première fois la piste financière. C'est DCN qui avait commandé ce document.

Dans quel but ?

Notamment pour se protéger. Parmi les missions assignées à la société

privée qui a rédigé le rapport Nautilus figure, en toutes lettres, celle de s'assurer que DCN « ne peut être poursuivie pour insuffisance de sécurité ». Cela montre à quel point DCN était consciente de ses manquements. L'urgence, après l'attentat, c'était de déminer le terrain afin d'échapper à d'éventuelles poursuites pénales. Mais l'auteur du rapport, lui, a préféré se concentrer sur les causes de l'attentat. C'est ainsi que surgit la piste financière. Si cette dernière a été longtemps occultée, c'est en partie à cause de DCN : au lieu de confier ce document capital à la justice, elle l'a conservé dans un coffre pendant des années. Plusieurs de ses responsables sont d'ailleurs mis en cause par le juge Van Ruymbeke pour cette dissimulation.

L'entreprise DCN, elle, est partie civile dans l'instruction du juge Marc Trévidic...

Oui. C'est un des paradoxes de ce dossier, quand on voit à quel point elle s'est mal comportée à l'égard de ses employés. **PROPOS RECUEILLIS PAR E.F.**